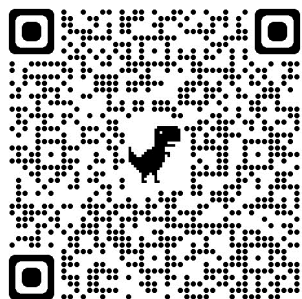




Pour visiter le site
CFDT :



Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt_officiel

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

08 octobre 2026

Déclaration préliminaire de la CFDT au CSA PJJ du 08 octobre 2026

Monsieur le directeur de la PJJ, Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

La fonction publique connaît une période d'incertitude sur les moyens et sur les orientations à venir. Les agents voient bien que les marges de manœuvre sont contraintes et que les évolutions qui se préparent peuvent entraîner des conséquences très concrètes sur leur travail.

À cela s'ajoute la question de leur rémunération, avec l'absence annoncée de mesure générale sur le point d'indice pour 2027, qui suscite des inquiétudes pour le pouvoir d'achat des agents.

À la PJJ, ces choix interviennent alors que les équipes sont déjà confrontées à des charges de travail importantes, à des postes vacants, à des réorganisations successives et à des injonctions toujours plus nombreuses. Les difficultés rencontrées dans les services de milieu ouvert depuis la mise en œuvre du CJPM n'ont toujours pas été traitées à la hauteur des besoins exprimés par les équipes.

La réforme des UJPE, conduite à marche forcée, a également montré les limites d'une méthode reposant largement sur des décisions verticales et laissant trop peu de place à la prise en compte des réalités professionnelles et des alertes des personnels.

Enfin l'actualité des mobilisations lycéennes vient emboliser les PEAT et les MO et inquiète sur le surcroît d'activité qui va en découler et alourdir encore la charge de travail pour les mois à venir.

Dans ce contexte, les représentants des personnels doivent pouvoir faire remonter ce qui se passe réellement dans les services et confronter les projets de l'administration à cette réalité.

Et c'est là que l'organisation actuelle du dialogue social nous pose question.

Nous sommes attachés au dialogue social. Mais encore faut-il que les conditions soient réunies pour que les échanges puissent encore avoir une utilité. Nous considérons qu'il y a aujourd'hui un problème de fond dans la manière dont le dialogue social est organisé : changements d'agenda, points ajoutés ou déplacés, documents transmis progressivement, réunions de concertation qui ne sont pas toujours organisées au moment où elles seraient les plus utiles. Enfin, nous déplorons un déficit d'information et de communication sur le suivi des dossiers.

On pourra toujours nous répondre que les délais réglementaires sont respectés. Mais respecter un délai ne suffit pas.

On pourra nous répondre que le dialogue social est fourni. Mais la quantité ne fait pas la qualité.



Pour visiter le site
CFDT :



Pour adhérer à la
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco_cfdt_officiel



/interco_cfdt_officiel



/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

Le cahier des charges des UEMO en est une illustration concrète : ce dossier figure aujourd'hui à l'ordre du jour comme un point pour débat. Or, une multilatérale consacrée à ce même sujet est prévue le 12 octobre, soit quatre jours après le CSA.

Cette chronologie nous interroge.

Si le sujet est présenté en CSA comme un point devant faire l'objet d'un débat, il est cohérent que le temps de concertation avec les organisations syndicales puisse intervenir en amont, afin de permettre un véritable travail sur le projet avant sa présentation en instance. Lorsque la concertation intervient après le passage en instance, on inverse cette logique et on tronque le débat qui doit avoir lieu en instance.

La même vigilance est nécessaire sur des dossiers comme PARCOURS pour lequel une multilatérale est prévue en novembre, donc après le CSA qui lui est consacré...

Ces projets peuvent entraîner des conséquences importantes sur les pratiques professionnelles, l'organisation du travail, l'autonomie des agents et, plus largement, sur l'exercice des missions de la PJJ. Le problème n'est donc pas le principe du dialogue social, mais les conditions dans lesquelles il est aujourd'hui organisé et la place réellement laissée à la parole des personnels.

Face à l'ensemble de ces constats, la **CFDT** alerte à nouveau la direction sur l'urgence des besoins des services de la PJJ et sur la dégradation des conditions dans lesquelles les personnels exercent leurs missions.

Nous exigeons des moyens à la hauteur des missions et rappelons que les projets de l'administration ne peuvent être construits sans prendre en compte les réalités des services et la parole des professionnels et de leurs représentants.

C'est le sens de notre choix de ne pas siéger aujourd'hui.

08 octobre 2026